



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE PARIS

**12 millions d'euros par an pour sauver la décharge des
directeurs d'école, c'est très bien !**

**Et combien pour des conditions de travail et de rémunérations
dignes pour les personnels de la DASCO ?**

Déclaration liminaire du SUPAP-FSU au CST DASCO du 7 février 2025

Monsieur le Président, Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs,

Monsieur Bloche, nous apprenons que vous avez rencontré le cabinet de la ministre de l'Éducation Nationale, Elisabeth Borne, au sujet de la possible remise en cause à la rentrée prochaine du dispositif, unique en France, **de décharge des directeurs d'écoles de plus de 5 classes**, en vigueur à Paris depuis 1982.

A cette occasion, vous avez proposé un projet de nouvelle convention avec le rectorat « *valant engagement pour la Ville en termes de compensation financière* ». Pour rappel la Ville de Paris finançait partiellement ce dispositif à hauteur de 12 millions d'euros par an jusqu'en 2019.

Pour notre syndicat, cette décharge des directeurs d'école, soutenue par l'ensemble des syndicats enseignants dont la FSU-Snuipp, est légitime. **Elle participe à la qualité du service public d'éducation parisien.**

En comparaison, nous serions tout autant mobilisé.es et en colère si la Ville tentait un jour de remettre en cause la décharge totale, elle aussi légitime, des REV.

Ceci étant dit, **les efforts de la Ville doivent aussi, et en priorité, concerner les agent.es de la direction des affaires scolaires qui font vivre au quotidien les services périscolaires et extrascolaires dans des conditions extrêmement dégradées** : précarité massive, manque criant de personnels, formation insuffisante, faibles rémunérations, possibilités d'évolutions de carrière trop limitées...

Les premières mesures de **l'Arsenal de l'animation**, fortement amplifiées par les **mobilisations massives à l'appel de l'intersyndicale SUPAP-FSU / CFDT / CGT** depuis plus d'un an, vont dans le bon sens mais restent bien insuffisantes au regard de la **situation critique de la filière animation/ASEM**.

Olivia Polski, l'élue en charge des personnels, évoquait récemment « *des efforts sans précédents* » pour les personnels de la DASCO.

Force est de constater que ces efforts, **inférieurs d'un point de vue budgétaire à ce que la Ville est prête à financer du jour au lendemain pour maintenir la décharge des directeurs d'école**, n'ont pas permis les améliorations souhaitées par des milliers de collègues toujours épuisé.es par leurs conditions de travail et insatisfait.es de leurs rémunérations.

Dans un esprit de responsabilité, l'intersyndicale n'a pour le moment pas déposé de nouveau préavis de grève. Lors de l'audience avec l'intersyndicale le 21 janvier dernier, vous vous êtes engagé, monsieur le président, à apporter d'ici la fin du 1^{er} trimestre des réponses à **nos revendications prioritaires, que vous avez qualifié de « légitimes »**.

Malgré les attaques inacceptables du gouvernement contre les collectivités territoriales, la Ville de Paris, qui dispose d'un budget de plus de 10 milliards d'euros, a encore les moyens de financer les améliorations indispensables à notre secteur. **Il s'agit d'un choix politique.**

Comme vous l'avez souligné au sujet de la demande de revalorisation de la prime animateur.trice lecture, *« cela doit maintenant se traduire en actes »*. Nous attendons donc avec la plus grande attention les réponses rapides de la Ville aux revendications les plus prioritaires de l'intersyndicale :

- Accès rapide des personnels des **CR centraux** et de **55 animateur.trices lecture** à la **catégorie B**
- Augmentation de la **prime animateur.trice lecture** à hauteur de **130 euros**
- Amélioration des **conditions de travail des animateur.trice lecture** (sanctuarisation du poste hors taux d'encadrement, temps de décharge supplémentaire sans accueil d'enfants...)
- Ouverture de la **catégorie A de terrain** aux postes de **REV**
- **Revalorisation de l'IFSE** de tous.tes les titulaires **AAAS** et **AAP** qui n'ont bénéficié d'aucune mesure spécifique

Merci pour votre écoute.

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !
SUPAP-FSU DASCO : 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com